

Image not found or type unknown



victime d'agression paiement des préjudice

Par **tarajujo**, le **05/05/2021** à **15:06**

BOnjour ,
j'expose rapidement la situation
Lors de la fete de la musique de 2019 moi et deux amis avons été agresser .L'auteur a été interpellé , et jugé et condamné en novembre 2019 , notamment a nous verser divers somme pour le prejudice moral et materiel .
Cette personne a fait appel de la descision , le jugement en appel a été prévu en fevrier 2021 , or une semaine avant ce nouveau jugement , nous avons recut une ordenance de desistement.
Donc suite a ce desistement , nous nous somme (mes amis et moi) dit que notre agresseur allait peut être , être de bonne fois et nous payer les somme auxquelles il a été condamné . Ce n'est pas une surprise nous n'avons aucune nouvelle.
par consequent je souhaiterais savoir comment en tant que partie civile , faire pour récupérer les somme que le tribunal nous a octroyé ?

Par **Visiteur**, le **06/05/2021** à **09:30**

Bonjour
Si ce titre est exécutoire, vous pouvez passer par votre avocat ou directement un huissier.